

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Créateur (trice): DOMINIQUE MARTIN

École: 006 - de la Source d'Autray

Équipe de direction:

Dominique Martin, directrice

Participants:

Dominique Martin, directrice

Véronique Lauzon, tes

Mélanie Forget, tes

Frédérique Desjardins, tes

Suzie Venne, enseignante

Louise Pinsonneault , enseignante

Responsables:

Mélanie Forget, VÉRONIQUE LAUZON

Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ: 20 octobre 2020

Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte: CÉ-19-20201020

Initialisation de la création du plan de lutte le 10 octobre 2017 à 14:30:50



Plan de lutte 2020-2021

1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

Nous observons que les notions de conflits et d'intimidation demeurent encore à différencier auprès des parents, des élèves et du personnel.

Forces:

- *Présence de quatre t.e.s. dans l'école pour couvrir toutes les heures scolaires y compris l'heure du midi.*
- *Organisation de nombreuses activités parascolaires qui apportent un sentiment de sécurité et d'appartenance chez l'élève et qui favorise la création de liens avec les pairs et les adultes.*
- *Les enseignants participent activement à la prévention des situations conflictuelles.*
- *Le contexte actuel (bulle-classe) favorise des récréations plus harmonieuses car en petit groupe dans un espace délimité.*

Vulnérabilités:

- *Un nombre élevé d'élèves dans l'école.*
- *Espace limitée.*
- *Situations conflictuelles fréquentes chez nos élèves.*
- *Beaucoup de violence verbale observée.*
- *Conflits provenant de l'extérieur (autobus, trajet à pied et internet).*

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc.</p> <p><i>Détails: Voir avec une CP pour mettre en place un questionnaire maison pour sonder la perception de nos élèves sur l'intimidation à l'école.</i></p>	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p>

2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visent à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Encourager la participation active des élèves lors des activités de l'école. <i>Détails: Organisation d'activités parascolaires: club de pêche, midis Karaoké, "bouge au cube", hockey, midis sportifs. Midi bien dans sa tête, bien dans sa peau.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits. <i>Détails: Préscolaire: programme "Gustave". Enseignement aux élèves des habiletés sociales: gestion des émotions, gestion du stress, les étapes de la résolution de conflits. Outiller les intervenantes du midi dans la gestion de conflits sur la cour. Supervision active de la cour. Thème de l'école pour l'an 2020-2021 est " des beaux mots pour le dire" afin de sensibiliser les élèves au pouvoir de nos mots (peuvent blesser ou faire du bien). On travaille le message clair: comment je me suis senti, ce que je n'ai pas aimé, ce que je voudrais.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Mise en place de programme sur la gestion adéquate des conflits. <i>Détails: Programme "Gustave".</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition préscolaire-primaire. <i>Détails: Programme "Gustave" Favoriser une visite dans les classes de première année pour les élèves de la maternelle. Journée Accueil des futurs élèves de la maternelle en avril et en mai.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire. <i>Détails: Sous-groupe besoins ou rencontres individuelles: gestions de conflits, organisation, autonomie, maturité, affirmation de soi, etc. Planifier une visite de la polyvalente pour les élèves de 6e année Un document présenté aux élèves de 6e année afin de faciliter la transition au secondaire: comment utiliser le cadenas, l'agenda, comment s'organiser, les pièges à éviter, etc.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de</p>	<p>Date de réalisation: 1 octobre 2019</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p>direction tes enseignants élèves</p>

la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique.

Détails: Supervision active de la cour d'école: déterminer les zones et élèves à risques et ajuster la surveillance en conséquence.

Bouge au cube.

Présence du personnel enseignant aux vestiaires lors des transitions.

Ø À développer O Fait

- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc....

Détails: Enseigner la différence entre conflit/intimidation, moquerie/taquinerie auprès des élèves, de l'équipe-école et des parents (via l'info parent).

Tenue d'activités sur le civisme et les civilités (présentation du code de conduite, et autres animations mois thématiques).

Tournée des classes pour de la prévention en lien avec la violence et l'intimidation adaptée aux différents niveaux.

Ø À développer O Fait

- Valoriser les comportements adéquats.

Détails: Par le biais du système des "Girafons"

Remise de billets doux.

Systèmes d'émulation en classe

Activités-récompenses

Ø À développer O Fait

3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation. <i>Détails: 20 octobre 2020</i></p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent. <i>Détails: décembre 2020</i></p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <i>Détails: Mise en place d'affiches (fabrication maison). Aide-mémoire dans l'info-parent. Définition intimidation/violence dans le code de vie de l'élève. O À développer Ø Fait</i></p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <i>Détails: Personne porteuse du dossier "violence/intimidation", accès liaison, ressources policières, etc.</i></p>	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>direction</i></p> <p><i>tes</i></p> <p><i>parents</i></p> <p><i>enseignants</i></p> <p><i>élèves</i></p>

4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Coordonnées de la personne à contacter- Fiche de signalement distribuée aux élèves- Fiche de signalement distribuée aux parents- Fiche de signalement distribuée au personnel de l'école- Boîte vocale	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>tout le personnel</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Personnes porteuses du dossier violence/intimidation pour 2020-2021 sont Véronique Lauzon et Mélanie Forget.</i></p>

5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence.- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire)- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour tous les élèves	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>tout le personnel, parents et élèves</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Tous les documents requis ont été déposés sur Teams et sont donc accessibles aux enseignants.</i> <i>Une présentation des démarches en cas de situations de violence et/ou intimidation sera présentée au personnel du service du midi et du service de garde (octobre).</i></p>

6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p> <p><i>Se rappeler que toute discussion de situations, de cas, d'événements doivent se faire dans la plus grande confidentialité.</i></p>

7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Amener les élèves à réaliser leur part de responsabilité dans la situation et contribuer à développer leur empathie face aux élèves victimes, en utilisant par exemple, la méthode d'intérêt commun. Référence : Anatol Pikas, « La méthode d'intérêt commun (MIC) : Intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes. »</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève; <i>Détails:</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.</p>	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Tout le personnel</i></p>

<ul style="list-style-type: none">- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.- Si la nature de l'acte posé fait référence à l'orientation sexuelle de l'élève, offrir des mesures d'aide et d'accompagnement en fonction des besoins de l'élève et le référer, s'il y a lieu, vers les ressources appropriées (par exemple, Le Néó)- Prendre en considération les situations de violence et d'intimidation reliée à la discrimination au niveau de l'orientation sexuelle afin de mettre en place des conséquences éducatives reliées aux différences et à l'acceptation des autres.	
--	--

8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Préciser comment les sanctions vont être intégrées dans votre code de vie (tel que formulé dans l'exemple ou tout autre formulation)</p> <p><i>Détails: Inscris au code de vie de l'élève.</i></p> <p><i>Compilation des événements et des interventions au GPI pour un suivi et gradation dans les interventions.</i></p> <p>Ø À développer O Fait</p>	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p>

9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Aide-mémoire concernant les informations à transmettre suite à un événement. - L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.	<p>Date de réalisation: <i>13 octobre 2020</i></p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Personnes porteuses du dossier violence/intimidation</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Direction</i></p>

Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p>	<p>Date de réalisation: 13 octobre 2020</p>

Signature de la direction: _____

Date: _____
 jour mois année

Plan de lutte généré le 13 octobre 2020 à 15:24:10 par VÉRONIQUE LAUZON